



FONGICIDE pour l'arboriculture*

*Cf. tableau des usages.

Horizon Arbo®

Conditionnement(s)

Boîte 1 kg

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 3

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 9300186

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : tébuconazole
Teneur : 250g/kg, soit 25% (m/m)
Famille chimique : triazoles
Mode d'action : Systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stéroïdes).

Description

Le produit, à base de tébuconazole, est un fongicide de la famille chimique des triazoles. Il se caractérise par ses propriétés systémiques originales: pénétration rapide dans les feuilles puis migration lente et régulière à l'intérieur du végétal.

Préparation

Préparation de la bouillie

En arboriculture, la quantité de produit nécessaire à l'hectare est basée sur le volume de bouillie logiquement nécessaire, en fonction du volume de végétation, pour atteindre la goutte pendante. En pratique, jusqu'à 1000 l/ha de bouillie, on utilisera un volume de 0,5 à 0,75 kg/ha selon l'usage. Verser directement le produit, présenté sous forme de granulés dispersibles, dans la cuve du pulvérisateur à moitié remplie d'eau, puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire en maintenant l'agitation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- conserver au sec.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION EN FONCTION DES TRAVAUX EN COURSE (à compléter)			
	PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	PROTECTION COLLECTIVE (EPI)	PROTECTION COLLECTIVE (EPI)	PROTECTION COLLECTIVE (EPI)
SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)
SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)
SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)
SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)
SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)
SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)
SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)
SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)	SAINTES-ET-MITRE (EPI EN 150 2741/1)

* Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Le produit présente une très bonne sélectivité sur les cultures pour lesquelles il est autorisé.
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer,



Horizon Arbo®

sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Noyer	Anthraxnose	0.075 kg/hl	1 trait./an	90	1a, 5a
Amandier	Rouilles, Monilioses, Tavelure, Coryneum,	0.075 kg/hl	1 trait./an	90	1a, 5a

responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Eliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale

SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tébuconazole plus d'une fois par an.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau sur vergers.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation: Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau: Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gelif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3077



Horizon Arbo®

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Cerisier	Polystigma, Chancres à champignons Monilioses, Anthracnose, Coryneum, Polystigma, Plomb parasitaire, Pourriture grise	0.075 kg/hl	1 trait./an	7	1a, 5a
Châtaignier	Pourriture des fruits, Septorioses, Chancres à champignons	0.075 kg/hl	1 trait./an	90	1a, 5a
Nectarinier	Monilioses, Rouilles, Tavelure, Coryneum, Polystigma, Plomb parasitaire, Chancres à champignons	0.05 kg/hl	1 trait./an	7	1a, 5a
Noisetier	Monilioses, Oïdiums, Anthracnose, Dépérissement cryptogamique	0.075 kg/hl	1 trait./an	90	1a, 5a
Prunier	Rouille du prunier, Monilioses, Cloque, Plomb parasitaire	0.06 kg/hl	1 trait./an	7	1a, 5a
Pêcher	Monilioses, Rouilles, Tavelure, Coryneum, Polystigma, Plomb parasitaire, Chancres à champignons	0.05 kg/hl	1 trait./an	7	1a, 5a
Abricotier	Monilioses, Rouilles, Tavelure, Coryneum, Polystigma, Plomb parasitaire	0.05 kg/hl	1 trait./an	7	1a, 5a

Pêcher, Nectarinier, Abricotier : Pour les situations justifiant l'utilisation de 1500 L/ha de bouillie, la dose pourra être portée au maximum à 0.75 kg de produit /ha. Prunier : Pour les situations justifiant l'utilisation de 1200 L/ha de bouillie, la dose pourra être portée au maximum à 0.72 kg de produit /ha. Cerisier : Pour les situations justifiant l'utilisation de 1000 L/ha de bouillie, la dose pourra être portée au maximum à 0.75 kg de produit /ha. Amandier, Châtaignier, Noisetier, Noyer : Ne pas dépasser 0.75 kg de produit /ha.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidu de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau sur vergers.

5. Eaux souterraines

5a. . SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit à base de tebuconazole plus d'une fois par an.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Pour les fruits cités, des mesures prophylactiques, comme la taille, l'élimination des rameaux portant des chancres à monilioses et des momies, permettent de limiter l'inoculum. La lutte chimique préventive complète ces techniques. Il est nécessaire d'alterner les familles chimiques dans le programme.

Le produit s'applique en préventif des événements contaminants pour les différentes maladies.

Le produit ne s'applique qu'une seule fois par an sur toutes les cultures suivantes.

Pour les fruits à noyau cités, selon la pression parasitaire, choisir l'option 1 ou l'option 2.

Pour les fruits à noyau cités, le DAR est de 7 jours.

Pour les fruits à coques cités, le DAR est de 90 jours.

Pêcher - Nectarinier :

1. Le produit s'applique dans le cadre d'un programme à partir de chute des pétales sur les maladies suivantes : Coryneum et Polystigma, rouille(s), les chancres à champignons et tavelure(s).

ou 2. Contre les monilioses des fruits, le produit s'applique dans le cadre d'un programme dans le mois précédent la récolte. Son utilisation permet d'optimiser l'efficacité des programmes de fin de cycle. Il se positionne dès le 1er traitement contre les monilioses des fruits ou lors du dernier traitement en respectant le délai de 7 jours avant récolte.

Abricotier:



Contre les monilioses des fruits, le produit s'applique dans le cadre d'un programme dans le mois précédent la récolte. Son utilisation permet d'optimiser l'efficacité des programmes de fin de cycle. Il se positionne dès le 1er traitement contre les monilioses des fruits ou lors du dernier traitement en respectant le délai de 7 jours avant récolte.

Prunier :

1. Le produit s'intègre dans le programme de protection en post floraison pour lutter contre la cloque(s).

ou 2. Le produit présente un haut niveau d'efficacité sur les monilioses des fruits (Monilia laxa et Monilia fructigena). Il s'intègre dans un programme dans le mois précédant la récolte. Sa double action sur Rouille et Monilioses lui permet d'être positionné dès le 1er traitement contre les monilioses des fruits (1ère décade de juillet) ou lors du dernier traitement contre ces maladies en respectant le délai de 7 jours avant récolte.

Cerisier :

1. Le produit s'utilise dans le cadre d'un programme à la chute des pétales, ou à partir du "changement de couleur", en tenant compte des facteurs climatiques et variétaux pour lutter contre les maladies suivantes : monilioses des fleurs, Coryneum et Polystigma, Anthracnose .

ou 2. Les monilioses des fruits et la pourriture grise sont contrôlés par le produit appliqué dans un programme à partir du mois qui précède la récolte et en respectant le délai de 7 jours avant récolte.

Noyer :

Le produit s'intègre dans un programme de protection contre l'anthracnose et s'applique en préventif des contaminations primaires dans les 4-6 semaines qui suivent le développement des premiers folioles et jusqu'à fin des projections primaires.

Noisetier :

Le produit s'intègre dans un programme de protection contre l'anthracnose et s'applique en préventif des contaminations primaires dans les 4-6 semaines qui suivent le développement des premiers folioles et jusqu'à fin des projections primaires.

Il contrôlera également l'oïdium et le dépérissement cryptogamique.

Dans une année normale, ne pas dépasser la date du 25 mai pour respecter le DAR de 90 jours.

Amandier :

Le produit est appliqué dans un programme de protection sur tavelure lors des contaminations primaires au printemps. En application précoce, il aura une action sur tavelure et moniliose des fleurs. S'il est appliqué plus tard dans la saison, il permet de contrôler Coryneum et Stigma, rouille(s) et les chancres à champignons.

Châtaignier :

Le produit contrôle dans un programme la septoriose et les chancres à champignons au printemps.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification FRAC

3 - Systémique avec un mode d'action particulier pour un triazole (deux sites d'action distincts sur la biosynthèse des stéroïdes).

Conditions du milieu

Ne pas utiliser le produit lorsque la température est inférieure à 12°C. Sur pêcher : dans la lutte contre les maladies de conservation, appliquer le produit uniquement en période estivale. Ne pas utiliser dans les zones de vallée de montagne ou si l'on craint de fortes amplitudes thermiques entre le jour et la nuit.

Mesures de protections des individus



Horizon Arbo®

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR PULVÉRISATION VERS LE HAUT			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI partiel			EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4				Type 4 avec capuche		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

⁽¹⁾Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



Horizon Arbo®

Mentions légales

Horizon Arbo® ▫ 250 g/kg tébuconazole ▫ AMM n°9300186 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ ® Marque déposée Bayer

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▫ ▫ ▫ Attention ▫ ▫ H361d - Susceptible de nuire au fœtus. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▫ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)